

COMMUNE DE WECKOLSHEIM

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WECKOLSHEIM
DE LA SEANCE DU 26 MARS 2025**

Sous la présidence de Madame Arlette BRADAT, Maire

Présents : Arlette BRADAT, Maire, Véronique SCHUBNEL, Adjointe, M. Luc THOMASSEY, Adjoint, Mme Monique BOESCH, MM. Dominique BUCHER, Roger BILLER, Sébastien SCHMITT, Jean-Hugues PEYRE, Alexandre ROSE, Steven SCHOENBECK, Flavien KOEBEL, Pascal HERTZOG, Laurent COTTENCEAU.

Procurations :

Flavien KOEBEL à Arlette BRADAT (jusqu'à son arrivée)

Absents non excusés :

Blanche SALING

Secrétaire de séance : Pauline GELER

Madame le Maire souhaite la bienvenue, remercie tous les membres de leur présence puis donne lecture de l'ordre du jour de ce soir. Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Madame Pauline GELER.

- 1) Approbation du procès-verbal du 13 mars 2025
- 2) Approbation du compte financier unique et affectation des résultats 2024
- 3) Vote des taux des taxes communales
- 4) Vote des subventions aux associations
- 5) Opérations d'investissement à inscrire au budget primitif
- 6) Vote du budget primitif 2025
- 7) Acquisition d'une cuisinière pour le Club House
- 8) Levés topographiques des réseaux sensibles de la commune
- 9) Divers

Point 1 : Approbation du procès-verbal du 13 mars 2025

Aucune observation n'est formulée et le procès-verbal de la séance du 13 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

Point 2 : Approbation du compte financier unique et affectation des résultats 2024

Madame Arlette BRADAT, Maire, présente le compte financier unique 2024 à l'équipe municipale. Les résultats sont les suivants :

Dépenses réelles et d'ordre de fonctionnement (A)	509 337,38 €
Recettes réelles et d'ordre de fonctionnement (B)	526 616,08 €
Excédent de fonctionnement reporté de 2023 (C)	42 245,61 €
Total des recettes (B+C)	568 861,69 €
Excédent de clôture en fonctionnement (B+C-A)	59 524,31 €

Recettes réelles et d'ordre d'investissement (A)	134 320,30 €
Dépenses réelles et d'ordre d'investissement (B)	127 184,63 €
Déficit reporté de 2023 en investissement (C)	- 46 573,56 €
Total des recettes (A-C)	87 746,74 €
Déficit de clôture en investissement (A-C-B)	- 39 437,89 €

→ Besoin de financement de 39 437,89 € à couvrir avec une partie de l'excédent de clôture de fonctionnement.

Affectation des résultats au budget primitif 2025 :

L'excédent de fonctionnement d'un montant de 59 524,31 est affecté comme suit :

→ Au compte 1068 affecté en investissement : + 39 437,89 €

→ Report du reste de l'excédent en fonctionnement au compte 002 : 20 086,42 €

Le Conseil Municipal est appelé à procéder au vote et Mme le Maire cède la Présidence à Mme Véronique SCHUBNEL, 1^{ère} Adjointe, et quitte la salle.

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte financier unique 2024 et décident l'affectation des résultats au budget primitif 2025 comme suit :

- En recette d'investissement au compte 1068 : + **39 437,89 €**
- En recette de fonctionnement au compte 002 : + **20 086,42 €**
- En dépense d'investissement au compte 001 : **39 437,89 €**

Le compte financier unique correspond en tous points aux chiffres enregistrés par le comptable public pour l'année 2024.

Point 3 : Vote des taux des taxes communales

Un petit rappel :

L'article 16 de la loi de finances pour 2020, a prescrit la suppression de la taxe d'habitation, laquelle est compensée par le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Un coefficient correcteur calculé par la Direction Générale des Finances Publiques, permet de neutraliser les écarts et d'équilibrer les compensations.

Toutefois, la taxe d'habitation demeure perçue sur les résidences secondaires.

Un coefficient correcteur s'applique à notre commune, le montant de 3 769 € est perçu par notre commune au titre du versement du coefficient correcteur. Le montant des allocations compensatrices est de 1 945 €.

En sus de la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur les non-bâties, il y a lieu de voter également le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Sachant que les bases d'imposition ont été revalorisées de 1,710 % il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taux de la taxe foncière du bâti et du non bâti, ainsi que de la taxe d'habitation

sur les résidences secondaires. En effet, en raison du contexte actuel, il est nécessaire de ne pas trop imposer nos concitoyens et d'être raisonnable dans nos investissements.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de maintenir les taux actuels et de voter les taux comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	25,92 %
Taxe foncière sur le non bâti	56,14 %
Taxe d'habitation	8,17 %

PRODUIT ESCOMPTE :

TFPB	756 300 x 25,25,92 % =	196 033 €
TFNB	28 900 x 56,14 % =	16 224 €
TH	18 200 x 8,17 % =	1 487 €

→ TOTAL = 213 744 €, montant auquel s'ajoute le coefficient correcteur de 3 769 €.

Le conseil municipal après débats, décide à l'unanimité de voter les taux de taxe foncière sur les propriétés bâties, celle sur le non bâti et la taxe d'habitation précisés ci-dessus.

Point 4 : Vote des subventions aux associations

Dans le cadre du vote du budget primitif 2025, il convient de définir le détail des sommes affectées à l'article 65748 – subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé, afin de l'annexer au budget. Le Conseil Municipal décide donc de la répartition suivante pour l'année 2025 :

Amicale des anciens sapeurs-pompiers	150 €
Amicale de l'école	150 €
Amicale des donateurs de sang	150 €
Association Créa'Vecko	150 €
Amicale Loisirs et Pêche	150 €
TOTAL	750 €

Pour le versement des subventions, les associations devront déposer une demande à la mairie accompagnée de leur bilan financier. Après débats, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement de ces subventions.

Point 5 : Opérations d'investissement à inscrire au budget primitif

Opérations identifiées pour 2025 :

Achat d'une imprimante pour l'école	3 000 €
Amélioration et sécurisation de la signalisation	16 060 €
Rénovation du logement 3 E route de Dessenheim	29 175,63 €
Fourniture pour ledit logement	1 580,13 €
Installation d'équipements sportifs	30 000 €
Achat d'un réfrigérateur et d'une cuisinière pour le Club House	1 676,24 €
Eclairage de sécurité (Omnium)	1 181,34 €

Vérification de l'alarme incendie de la mairie et fourniture d'extincteurs supplémentaires pour l'église (Omnium)	542,04 €
Remplacement de certains extincteurs dans le cadre de la maintenance annuelle (Omnium)	734,28 €
Groupe électrogène à installer au niveau de l'ascenseur de l'école	13 999,66 €
Achat d'une tronçonneuse	1 210,34 €

Après débats, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les opérations présentées ci-dessus.

Point 6 : Vote du budget primitif 2025

NOTE DE PRESENTATION BUDGET PRIMITIF 2025

Cette note est rédigée en application de la loi NOTRE du 7 août 2015 qui impose aux communes la rédaction d'une note brève et synthétique

1/ RAPPEL DES EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2024

Taux de réalisation des dépenses et recettes :

Section de fonctionnement : D 88 %
R 91,70 %

Section d'investissement : D 70 %
R 80 %

En section de fonctionnement, les recettes sont proches des prévisions en raison de la bonne fréquentation du périscolaire, du montant de la taxe foncière, des droits de mutation, de la taxe sur l'électricité, des revenus des immeubles.

Il est à noter qu'un des agents rémunérés en contrat aidé a été titularisé au mois d'octobre et effectue 20h par semaine suite au stage d'un an effectué du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024. Cet agent est affecté au secrétariat de la mairie et a pour mission la gestion de la comptabilité. Les dépenses ont diminué en électricité, cette diminution est importante et est due à l'impact du passage aux lampadaires leds de l'éclairage public et des luminaires leds installés à l'école. Cette diminution par rapport à 2023 représente 26 %. On constate une stabilité de la dépense relative à l'achat de fuel qui est équivalente à 2023 mais en forte diminution par rapport à 2022, diminution de 28 %.

En section d'investissement, les recettes sont supérieures aux dépenses de 7 135,67 euros. Toutefois, le déficit antérieur reporté est à déduire de ce résultat positif, ce qui fait que le déficit s'élève à 39 437,89 euros mais est largement couvert par le résultat positif de fonctionnement + 59 524,31 euros.

Préambule

Notre budget 2025 a été élaboré en respectant la règle de la stabilité des dépenses de fonctionnement. Dans le seul souci de poursuivre le travail entrepris de bonne gestion de l'argent public, la Municipalité a choisi de concentrer les ressources disponibles sur les actions prioritaires conformément liées à la crise énergétique et dans l'objectif d'observer la sobriété énergétique. Elle envisage donc de travailler sur la ressource d'une centrale photovoltaïque qui apportera encore plus d'économie d'énergie et protégera notre environnement. Toutefois, afin

d'apporter plus de possibilités aux enfants et aux adultes de faire du sport, l'équipe municipale travaille sur un projet d'implantation d'un parcours sportif agrémenté d'agrès sur l'actuel stade. De plus afin de sécuriser nos voies communales et les deux routes départementales, un projet de signalisation routière verticale et horizontale sera également mis en œuvre ainsi que la reprise des bas-côtés route de Niederhergheim. A ces projets s'ajoute celui de l'isolation thermique intérieur du logement qui se libère situé au-dessus de l'atelier communal ainsi que de la modification du système de chauffage actuel très énergivore.

2/ Budget 2025 : charges à caractère général

Les charges à caractère générale sont maîtrisées malgré :

- L'augmentation de la fréquentation du périscolaire donc plus de repas à payer au traiteur
- Travaux d'entretien à prévoir concernant les bas-côtés de la route de Niederhergheim et la rue des Tilleuls (montant estimé à 21 000 euros)

Montant total prévisible du chapitre charges générales : 171 073,64 euros.

3/ Charges de personnel

Les charges de personnel sont en diminution car elles sont liées au départ à la retraite de la secrétaire de mairie et de la modification de certains contrats, bien que certains taux de cotisations pour la retraite augmentent.

Les postes ouverts sont les suivants :

- 1 rédacteur à temps complet en formation concernant le poste de secrétaire général de mairie
- 1 adjoint technique à temps complet (employé communal)
- 1 ATSEM 1^{ère} classe à temps complet (école et périscolaire)
- 2 ATSEM à temps complet (école et périscolaire)
- 1 adjoint administratif à temps partiel poste à 20h/semaine pour la comptabilité et l'accueil de la mairie
- 1 contrat à durée déterminée poste de 3 h/semaine pour le nettoyage de la mairie

Montant total prévisible du chapitre : 206 809 euros (diminution de 10,03%)

4/ Charges de gestion courante :

Montant total des indemnités des élus	31 000 euros
Cotisations retraite	1 400 euros
Formation	500 euros
Cotisation au SDIS + vacation retraités	23 000 euros
Le SDIS a augmenté sa cotisation de 15 %	
Autres cotisation Brigade verte etc..	6 000 euros
Subventions aux associations et centre aéré	750euros
Contribution politique habitat	250 euros
Autres	4 367 euros

Montant total prévisible du chapitre : 67 267 euros (augmentation de 2,9 %)

5/ Charges payées à l'EPCI

Attribution de compensation	0 euros
Fonds de péréquation ressources Intercommunales	14 000 euros

Montant total prévisible du chapitre : 14 000 euros

Il est à noter que par esprit de solidarité, les communes riches de la communauté de communes prennent en charge l'attribution de compensation négative des communes pauvres, donc l'attribution de compensation à verser est nulle.

6/ Frais financiers

Intérêts des emprunts	21 157 euros
Autre frais financiers	5 000 euros
Provision	500 euros

Montant total prévisible : 26 557 euros

Montant total des dépenses réelles de fonctionnement : 485 807 euros

+ dépenses d'ordre

Amortissements	414 euros
Virement à la section d'investissement	55 341,86 euros
Total :	55 755,86 euros

Total des dépenses : 541 562,50 euros

7/Produits services et patrimoine

Coupes de bois	1 500 euros
Périscolaire	37 690 euros
Remb. Frais autres redevables	1 700 euros
Droits de chasse	6 466 euros
Redevance occup ; domaine public	1 670 euros
Concession	250 euros
Remb. Caisse des écoles	120 euros

Montant total prévisible du chapitre : 49 446 euros

8/ Impôts et taxes

La commune a récupéré la partie « taxe foncière départementale » qui compense la perte de la taxe d'habitation. Seule la taxe d'habitation sur les résidences secondaires demeure en vigueur et le taux est fixé par la commune.

La **revalorisation des bases** locatives sera de 1,71 % en 2025. Valeurs locatives. Cette revalorisation est basée sur l'inflation.

Depuis 2018, le glissement annuel de l'ICPH constaté au mois de novembre correspond au coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de l'année suivante. Ces valeurs locatives cadastrales servent ensuite de base de calcul pour la taxe foncière. En dehors des taux d'imposition votés et appliqués par chaque commune et département, cette revalorisation annuelle entraîne donc une hausse des impôts locaux proportionnelle à l'inflation.

La commune n'envisage pas d'augmentation des 3 taux, elle souhaite garder la stabilité des recettes.

Rappel des taux pour 2024 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties	25,92 %
- Taxe foncière sur le non bâti	56,14 %
- Taxe d'habitation	8,17 %

Rappel du taux voté en 2019 :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants	7,94 %
---	--------

Taux pour 2025 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties	25,92 %
- Taxe foncière sur le non bâti	56,14 %
- Taxe d'habitation	8,17 %

La prévision des recettes du chapitre impôts et taxes et fiscalité locale est la suivante :

- Impôts directs locaux	213 591 euros
- FNGIR	36 545 euros
- Dotation de solidarité communautaire	18 600 euros
- Taxe sur les pylônes	18 500 euros
- Taxe sur les droits de mutation	20 000 euros
- Taxe sur la consommation d'électricité	17 000 euros
- Autres impôts et taxes	4 000 euros
- Autres contributions directes	1 328 euros

Montant total prévisible : 328 564 euros

9/ Dotations et participations

Dotation forfaitaire	16 728 euros
Dotation solidarité rurale	15 065 euros
Dotation aux élus locaux	3 365 euros
FCTVA	5 305 euros
Attribution fonds départ. TP	38 000 euros
Autres participations Etat	900 euros
Compensation exonération foncière	1 904 euros
Participation Région	3 000 euros

Montant total prévisible du chapitre : 84 267 euros

10/ Produits de gestion courante

Revenus des immeubles (location logements et baux ruraux)	36 438,90 euros
Redevances fermiers	6 952,00 euros
Autres	14 808,18 euros

Montant total du chapitre : 58 199,08 euros

Montant total recettes de fonctionnement : 521 476,08 euros

	002	20 086,42
-	1068	-39 437,89
	Total	541 562,50

11/ Investissements

Opérations réalisées en 2024

<u>Intitulé</u>	<u>dépense TTC</u>
Frais d'études centrale photovoltaïque	8 957,92
Ecade diagnostic charpente	4 200,00
Levé topographique Bernay	2 640,00
Etude Mattweg Larbre Ingénierie	2 117,02
Crépi sur murs local sapeurs-pompiers + mur école	4 906,00
Volets roulants + fenêtres club house	8 632,00
Travaux peinture église	21 630,00
Achat de détecteurs de fumée	142,80
Fourniture et pose plan de travail + pieds inox club house	600,00
Achat illuminations Noël	961,20
Remplacement de 2 têtes sur jeu ressort canard	674,40
Achat table pique-nique au calvaire	611,71
Remplacement jeu à partir du ressort	1 037,30
Stabilisation accotement RD 1bis	2 046,00
Tranchée cimetière	1 320,00
Décoration Noël	25,07
Cimetière robinets d'arrosage + câble	2 578,00
Achat d'un défibrillateur	1 540,00
Achat photocopieur mairie	6 000,00
2 tables pliantes + 8 chaises pour l'école	947,00
Achat d'un drapeau	72,36

Total 71 638,78 euros

Nouvelles opérations identifiées pour 2025

Achat une imprimante école	3 000,00
Amélioration et sécurisation de la signalisation	16 060,00
Rénovation du logement 3 ^E route de Dessenheim	29 175,63
Fourniture pour ledit logement	1 580,13
Installation équipements sportifs	30 000,00

Achat d'un réfrigérateur et d'une cuisinière club house	1 676,24
Eclairage de sécurité (Omnium) :	1 181,34
Vérification de l'alarme incendie de la mairie et fourniture d'extincteurs supplémentaires pour l'église (Omnium) :	542,04
Remplacement de certains extincteurs dans le cadre de la maintenance annuelle (Omnium) :	734,28
Groupe électrogène à installer au niveau de l'ascenseur de l'école :	13 999,66
achat d'une tronçonneuse	1 210,34
TOTAL des opérations connues	99 159,66 euros

+ **remboursement emprunt :** 51 592 euros
+ **remboursement du déficit 2024 :** 39 437,89 euros

Montant total : 190 189,55 euros

12/ Recettes de la section d'investissement

FCTVA	27 460,50 euros
Subventions d'équipement	49 535,30 euros
Taxe d'aménagement	18 000 euros
Virement à la section d'investissement	
De la section de fonctionnement	55 341,86 euros
amortissements	414,00euros

Montant total : 150 751,66 euros
+ **couverture du déficit au compte de recettes 1068 : 39 437,89**
Total : 190 189,55 euros

13/ Encours de la dette

Détail annuité :
Capital : 53 192 euros
Intérêts : 21 157 euros

Total : 74 349 euros

Profil d'extinction de la dette :

Concerne 5 emprunts :
le premier s'éteint dans 9 ans reste un capital à rembourser à ce jour : 196 627 euros
Le second dans 6 ans 1/2 reste un capital à rembourser à ce jour : 61 391 euros
Le troisième dans 14 ans reste à rembourser à ce jour : 56 000 euros
Le quatrième dans 7 ans 1/2 reste à rembourser à ce jour : 158 090 euros
Le cinquième dans 12 ans pour le dernier emprunt reste à rembourser à ce jour : 61 250 euros

La ligne de trésorerie de 60 000 euros a été remboursée à 84 % en février et les 10 000 euros restants seront remboursés courant juin.

Montant total restant à rembourser : 533 358 euros

Endettement par habitant : 719 euros/hab.

Arlette BRADAT
Maire de Weckolsheim

VOTE DU BUDGET

Les élus votent à l'unanimité le budget comme suit :

Section de fonctionnement / Dépenses

Chapitre 011	171 073,64 €
Chapitre 012	206 809 €
Chapitre 014	14 000 €
Chapitre 65	67 267 €
Chapitre 66	26 157 €
Chapitre 68	500 €
Chapitre 023	55 341,86 €
Chapitre 042	414 €

→ TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 541 562,50 €, dont 55 341,86 € de virement vers la section d'investissement.

Section de fonctionnement / Recettes

Chapitre 70	49 446 €
Chapitre 73	75 145 €
Chapitre 731	254 419 €
Chapitre 74	84 267 €
Chapitre 75	58 199,08 €

→ TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 521 476,08 € + 20 086,42 € d'excédent reporté, soit 541 562,50 €.

Section d'investissement / Dépenses

Chapitre 20	100 €
Chapitre 21	98 059,66 €
Chapitre 16	52 592 €
Chapitre 001	39 437,89 €

→ TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 190 189,55 €

Section d'investissement / Recettes

Chapitre 13	49 535,30 €
Chapitre 10	84 898,39 €
Chapitre 021	55 341,86 €
Chapitre 040 (2802)	414 €

→ TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT : 190 189,55 €

Les élus décident à l'unanimité le virement de 55 341,86 euros de la section de fonctionnement à la section d'investissement et votent le budget à l'unanimité.

Point 7 : Acquisition d'une cuisinière pour le Club House

Mme Véronique SCHUBNEL a pris contact avec l'entreprise Radio Service Hofert, à Horbourg-Wihr, afin d'y rechercher une cuisinière neuve pour le Club House, car l'équipement actuellement en place montre des signes d'usure et de vétusté.

Un devis a été établi pour un modèle de la marque BOSCH, en vitrocéramique, qui a pour avantage d'avoir des zones de cuisson extensibles, adaptées aux grandes casseroles et poêles. La cuisinière est également équipée d'un four multifonction. Il s'agit d'un modèle facile d'utilisation, avec un revêtement EcoClean de la paroi arrière qui simplifie le nettoyage grâce à une absorption automatique de la saleté. Le devis s'élève à 899 € pour la cuisinière et 14,64 € d'éco participation, soit un total de 913,64 € TTC.

Après débats, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'acquisition de cet équipement et autorise Mme le Maire à signer le devis présenté. Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement.

Point 8 : Levés topographiques des réseaux sensibles de la commune

La communauté de Communes Alsace Rhin Brisach, chargée du suivi de la campagne de levés topographiques des réseaux sensibles, a sollicité l'ensemble des communes du territoire à ce sujet. En effet, l'application réglementaire d'un décret oblige les communes à procéder à ces levés, lesquels seront exigés en cas de travaux, comme par exemple pour un lotissement en cours ou à venir.

Un devis a été proposé par le cabinet de géomètre GEO-SAT, organisme mandaté par la communauté de communes après un appel d'offre pour une commande groupée, qui se base sur les luminaires et linéaires correspondant à l'éclairage public des rues. Il comprend la réalisation des opérations de localisation, le géoréférencement des réseaux et l'établissement d'un plan de synthèse avec foliotage. Le devis s'élève à 6 093,84 € TTC.

Le Conseil Municipal propose de ne pas se prononcer tout de suite à ce sujet, et souhaiterait davantage de renseignements sur les fondements juridiques et réglementaires de cette obligation. Par ailleurs, il est également proposé par M. Jean-Hugues PEYRE de faire réaliser d'autres devis afin de mettre en concurrence plusieurs cabinets de géomètres, de telle sorte à ce que la commune puisse librement choisir son propre cabinet à l'issue de la procédure, ce que Mme le Maire et les membres du conseil approuvent.

Point 9 : Divers

9.1 : Inspection de la gendarmerie

Le 20 mars 2025, Mme le Maire était invitée à l'inspection annuelle de la gendarmerie de Neuf-Brisach, laquelle était dirigée par intérim par l'adjudant-chef VAUTRAVERS. Il a été annoncé qu'à partir du 1^{er} avril 2025, le major VINCENT prendra le commandement de la brigade. Lors de cette inspection, les résultats chiffrés de la brigade ont été présentés, lesquels démontrent une bonne activité sur le territoire.

9.2 : Projet « Hämmerfascht 2025 »

Un courrier de l'Athlétisme Club GUEBWILLER et Athlétisme VOLGELSHEIM a été réceptionné en mairie et concerne une demande de soutien pour l'organisation de deux compétitions internationales de lancer de marteau qui auront lieu le 31 mai et le 1^{er} juin 2025 à Volgelsheim et Guebwiller. Les communes sont invitées, si elles le souhaitent, à soutenir l'organisation via des partenariats financiers, de la mise à disposition de matériel ou encore en offrant de quoi constituer les lots-souvenirs remis aux meilleurs sur les podiums.

Mme le Maire demande l'avis de M. Alexandre ROSE, référent de la commune en matière de sport. M. Alexandre ROSE se prononce en défaveur de cette demande, justifiant que le lancer de marteau n'est pas réellement un sport et que cet événement ne concerne pas la commune. Les membres du Conseil Municipal approuvent cette argumentation et ne souhaitent pas donner suite à cette demande.

9.3 : Clôture du terrain de tennis

Il a été constaté que la porte de la clôture entourant l'ancien terrain de tennis a de nouveau été forcée et qu'elle se retrouve au sol. Par ailleurs, le grillage a également cédé dans un des angles du terrain et présente un risque. Après s'être rendue sur place avec le second adjoint et l'agent communal, Mme Véronique SCHUBNEL propose au Conseil Municipal de retirer l'intégralité du grillage entourant cet ancien terrain, ainsi que les poteaux de fixation et les poteaux de basket. Ces travaux permettront d'accéder sur le terrain avec un engin afin de pouvoir le nettoyer et enlever toute la végétation qui s'est développée. Par ailleurs, la dépose du grillage facilitera également l'entretien de l'espace vert jouxtant ce vieux terrain. Il conviendrait, le cas échéant, de prévoir la pose de panneau afin d'interdire le stationnement de tout engin ainsi que l'accès de toute personne sur cet espace.

M. Pascal HERTZOG propose de conserver le grillage encore en bon état côté PAV, et de l'enlever côté terrain. M. Jean-Hugues PEYRE interroge Mme le Maire afin de savoir s'il est question de sécuriser le site ou d'envisager sa réaffectation. Mme le Maire lui répond qu'un projet de réaffectation de ce terrain pourra être envisagé à l'avenir, lorsque la commune aura les financements nécessaires. Les conseillers s'accordent à dire que le site doit avant tout faire l'objet d'une sécurisation.

Après débats et afin de remédier à cette situation, M. Laurent COTTENCEAU propose de s'occuper du nettoyage des arbres et du grillage. Il propose également de souder la porte afin de sécuriser la zone.

9.4 : Propreté des rues

M. Pascal HERTZOG a été interpellé au sujet de la propreté des rues, notamment celle de Hettenschlag, car il y a visiblement un problème relatif au nettoyage des déjections canines. Cette situation est également récurrente au niveau des champs. Mme le Maire rappelle que la question de la mise en place de distributeurs de sacs avait déjà été évoquée, mais qu'aucune suite n'avait été donnée à cette option. Par ailleurs, des flyers à l'attention des propriétaires de chiens avait été distribués en fin d'année dernière, afin de leur rappeler quelques règles de bonne conduite. Mme le Maire indique également que

PV du Conseil Municipal du 26 mars 2025

la présence d'un policier municipal permettrait une meilleure gestion de cette problématique, mais la commune ne compte pas d'agent affecté à ce poste car le financement de ce poste grèverait le budget de la commune.

La séance est levée à 22h10.

Fait à Weckolsheim, le 26 mars 2025

Le Maire, Arlette BRADAT

